



L'an deux mille vingt-trois, le premier juin, le Conseil Municipal de la Commune de Viuz-en-Sallaz, dûment convoqué le vingt-quatre mai, s'est réuni en Mairie sous la présidence de M. Pascal POCHAT-BARON, Maire.

Présents : POCHAT-BARON Pascal, *Maire* ;

Adjoint au Maire : BOCHATON Maryse, CHENEVAL Jean-Pierre, GOY Francis, GRILLET Corinne, LABAYE Josette, SECCO Laëtitia, VALENTIN Pierre, VIGNY Gérald

Conseillers municipaux : CAMUS Isabelle, CENCI Antoine, CHARBONNIER Virginie, CHEMINAL Joëlle, DEVESA Marie, GERNAIS Benjamin, LAOUFI Nadia, LAVERRIERE Magali, MACHERAT Martial, MILESI Gérard, MOENNE Monique, PAGNOD Pascale, PELLET Sébastien, PILLET Isabelle, STAROPOLI Michel

Absente représentée : Pouvoir de VAUR Florence à LAVERRIERE Magali

Absent: GAVARD-PERRET Alexandre

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.
Monsieur Pierre VALENTIN est élu secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 26
Présents : 24
Représentée : 1
Votants : 25

Délibération n° D2023_044 – FINANCES

Charges locatives – Lotissements Les Granges, les Bouloz et Lachat

Des charges locatives sont facturées mensuellement au titre des coûts d'entretien des communs et des frais liés aux charges de personnel pour la gestion administrative et l'entretien des lotissements.

Calcul des charges locatives :

	Part	Charges 2022
Charges entretien	100%	12 842,60 €
Charges personnel administratif	6%	3 318,27 €
Charges personnel technique	12%	6 060,02 €
TOTAL		22 220,89 €

Répartis comme suit

Nombre de logements loués	38
Charges par logement	584,76 €
Charges / logement / mois	48,73 €

Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **FIXE** le montant des charges locatives mensuelles ci-dessus pour les logements situés aux *Granges*, au *Bouloz* et à *Lachat* à 48,73 € à compter du 1^{er} août 2023.

VOTE	POUR	25
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
Adopté à l'unanimité		

Ainsi fait été délibéré
Les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour Extrait conforme

Le Maire,
Pascal POCHAT-BARON

Le secrétaire de séance
Pierre VALENTIN

Certifié exécutoire
Télétransmission sous-préfecture le 06/06/23
Publication en ligne le 07/06/23
Pour le Maire et par délégation,
La Directrice Générale des Services
Pascale CHAPUIS

06/06/23